

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

### Compte rendu

Le mardi 28 octobre 2014,  
A 18 heures 00, Siège - salle 2

Le vingt-huit octobre deux mille quatorze, 18 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni au siège à Bressuire, sous la Présidence de Jean-Michel BERNIER, Président

Membres : 27 – Quorum : 14

**Étaient présents (20) :** Jean-Michel BERNIER, Jacques BILLY, Bertrand CHATAIGNER, Gaëtan DE TROGOFF, Robert GIRAULT, Jean-Luc GRIMAUD, Jean SIMONNEAU, Philippe BREMOND, Johnny BROSSEAU, Jean-Pierre BRUNET, Martine CHARGE BARON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Thierry MAROLLEAU, Michel PANNETIER, Gérard PIERRE, Claude POUSIN, Philippe ROBIN, Jany ROUGER, Yolande SECHET,

**Excusés (7) :** Pierre-Yves MAROLLEAU, Jean-Yves BILHEU, Yves CHOUREAU, Sébastien GRELLIER, Cécile VRIGNAUD, Philippe MOUILLER, Catherine PUAUT

**Pouvoirs (3) :** Yves CHOUREAU à Jean-Luc GRIMAUD, Sébastien GRELLIER à Johnny BROSSEAU, Cécile VRIGNAUD à Jean-Michel BERNIER

**Date de convocation :** Le 22-10-2014

**Secrétaire de séance :** Monsieur Robert GIRAULT

## ORDRE DU JOUR

1	ASSEMBLEES .....	2
	1.1.Approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil .....	2
	1.2. Dates prochaines Assemblées .....	2
2	DELIBERATIONS .....	2
2.1.	Aménagement de l'espace .....	2
	2.1.1.Adhésion à l'Association ALTRO (Association Logistique Transport Ouest).....	2
2.2.	Assainissement .....	3
	2.2.1.Achat d'un terrain sur la commune de Moncoutant pour la future station d'épuration.....	3
	2.2.2.Avenant au marché - aménagement de la rue Sainte Radegonde à Cirières (lot 1 - assainissement eaux pluviales et eaux usées).....	3
2.3.	Equipements culturels et sportifs .....	4
	2.3.1. Subventions manifestations sportives .....	4
	2.3.2. Mise en place du parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) et demande de subvention DRAC 2014-2015.....	5
	2.3.3. Conservatoire de Musique : rencontre des aînés en chansons .....	6
2.4.	Action sociale.....	7
	2.4.1. Enfance - Petite Enfance : subvention CAF .....	7
3	QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS .....	8

## 1 ASSEMBLEES

### 1.1. Approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil

#### ANNEXE 1 : PV du Bureau du 30 septembre

### 1.2. Dates prochaines Assemblées

## 2 DELIBERATIONS

### 2.1. Aménagement de l'espace

#### 2.1.1. Adhésion à l'Association ALTRO (Association Logistique Transport Ouest)

Délibération : DEL-B-2014-091

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre BRUNET

Rédacteur : Madame Véronique SORIN

*Commentaire : Il s'agit pour l'Agglomération du Bocage Bressuirais de se positionner sur l'adhésion à l'association ALTRO (subvention forfaitaire).*

**Vu** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°2011-96 du Bureau du Syndicat Mixte du Bocage Bressuirais en date du 26 octobre 2011 ;

**Vu** les Statuts de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, approuvés par délibération n°1 du Conseil Communautaire du 22 janvier 2014 ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 juin 2014 relative aux délégations de compétences au Bureau et au Président ;

L'association ALTRO (Association Logistique Transport Ouest) regroupe des collectivités territoriales, des chambres consulaires, des entreprises, des adhérents individuels, des associations... Son objectif est de promouvoir la réalisation de la liaison ferroviaire fret/voyageurs « Transline » la façade atlantique (port de Nantes, Bordeaux,... au sillon rhodanien (Lyon, Turin,...) dans une perspective de mise en relation du réseau ferroviaire européen sans passer par Paris.

Ainsi, le projet « Transline » consiste à créer, à l'échelle de la France, des lignes à grande vitesse (LGV) entre Caen et Lyon via Rennes, Nantes, Poitiers et entre Angoulême et Lyon via Limoges, en complément des axes déjà programmés que sont Poitiers-Angoulême-Bordeaux et Poitiers-Limoges. Ces LGV permettraient de désenclaver le Massif Central et de relier l'Est à l'Ouest, sans passer par Paris ou le sud de la France.

Le Syndicat Mixte du Pays du Bocage Bressuirais était adhérent à l'association depuis 2011 pour le compte des anciennes intercommunalités qui le composaient.

Le coût de l'adhésion s'élève à 2 850 € pour l'année 2014.

Elle permet d'être associé aux rencontres et aux démarches de lobbying vis-à-vis de l'Etat et d'imposer un passage en Bocage entre Nantes et Poitiers.

**Il est proposé au Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :**

- **d'adhérer à l'association ALTRO ;**
- **de verser les cotisations correspondantes ;**
- **d'imputer les dépenses sur le Budget Transports.**

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## 2.2. Assainissement

### 2.2.1. Achat d'un terrain sur la commune de Moncoutant pour la future station d'épuration

Délibération : DEL-B-2014-092

Rapporteur : Monsieur Philippe BREMOND

Rédacteur : Monsieur Emmanuel GUERY

*Commentaire : Il s'agit d'acquérir une parcelle de terre, sur laquelle sera construite la future station d'épuration de Moncoutant.*

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 juin 2014 relative aux délégations de compétences au Bureau et au Président ;

Le programme de travaux d'assainissement de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais prévoit la construction d'une nouvelle station d'épuration à Moncoutant.

Le terrain sur lequel doit être construite cette station d'épuration appartient à Monsieur TALBOT Guy. Les références cadastrales de la parcelle sont les suivantes : n° 30 de la section BM.

Le prix de vente demandé est de 3,00 €/m<sup>2</sup>, y compris l'indemnité d'exploitant. La surface nécessaire à la construction de la station d'épuration est de 8 238 m<sup>2</sup>.

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais achète ce terrain à 3,00 €/m<sup>2</sup> soit au total 24 714 €. Les frais de notaire liés à l'achat de ce terrain seront pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

**Il est proposé au Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :**

- **d'adopter les modalités de l'achat du terrain dans les conditions ci-dessus mentionnées ;**
- **d'imputer les dépenses sur le Budget du service « assainissement ».**

**Pour information, la commune de Moncoutant participera au financement de l'acquisition de ce terrain dans le cadre du projet de construction de la station d'épuration par l'intermédiaire d'un fond de concours dont les modalités seront délibérées lors du prochain Conseil Communautaire.**

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

### 2.2.2. Avenant au marché - aménagement de la rue Sainte Radegonde à Cirières (lot 1 - assainissement eaux pluviales et eaux usées)

Délibération : DEL-B-2014-093

Rapporteur : Monsieur Philippe BREMOND

Rédacteur : Monsieur Emmanuel GUERY

*Commentaire : Il s'agit de conclure un avenant avec l'entreprise Pelletier TP pour financer les travaux supplémentaires d'eaux pluviales à réaliser rue Sainte Radegonde à Cirières.*

**Vu** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 juin 2014 relative aux délégations de compétences au Bureau et au Président ;

**Vu** le Code des Marchés Publics ;

**Vu** le marché de travaux en date du 31 juillet 2013 ;

Un marché de travaux d'assainissement Eaux Pluviales et Eaux Usées a été signé, en groupement de commande entre la commune de Cirières et le SVL, avec l'entreprise Pelletier TP le 31 juillet 2013.

Ce marché d'un montant de 144 384,09 € HT comprend 74 368,88 € HT de travaux d'eaux pluviales et 70 015,21 € HT de travaux d'eaux usées.

Suite à la présence d'une quantité de rochers plus importante que celle prévue dans le marché, et également de déblais de mauvaise qualité qu'il a fallu substituer par des matériaux nobles, le marché initial doit être adapté. En conséquent, un avenant au contrat initial doit être signé avec l'entreprise PELLETIER TP, pour le marché d'eaux pluviales.

Le montant de la plus-value est estimé à 7 500 € HT (9 000 € TTC) soit 0,051 % du montant total initial.

**Il est proposé au Bureau Communautaire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais :**

- **de modifier les montants du marché et de signer les avenants correspondants ;**
- **d'imputer les dépenses sur le Budget Général, compétence eaux pluviales.**

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**ADOPTE** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

### **2.3. Equipements culturels et sportifs**

#### **2.3.1. Subventions manifestations sportives**

Délibération : DEL-B-2014-094

Rapporteur : Monsieur Johnny BROSSEAU

Rédacteur : Madame Anaig BAHIER

*Commentaire : Il s'agit de délibérer sur l'octroi d'une subvention à deux associations sportives pour des manifestations qu'elles organisent.*

**Vu** la demande de subvention reçue ;

**Considérant** le règlement SPORT défini dans l'annexe aux statuts de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais qui précise que l'Agglomération soutient :

- les manifestations « dont l'audience est au moins communautaire et offre par son importance, sa portée médiatique, un événement sportif de qualité à l'ensemble de la population » ;

En mars 2014, l'Agglomération a donné un accord de principe pour une subvention de 1500 €, sous réserve de la réalisation du projet, à l'Amicale Pongiste de Nueil-Les-Aubiers afin de financer son projet de « coupe européenne de tennis de table du bocage ». Suite à la tenue de cette manifestation, il est proposé de délibérer sur la subvention.

Il est proposé d'attribuer une subvention aux associations mentionnées dans le tableau ci-dessous :

<b>Nom de l'association</b>	<b>Objet de la demande de subvention</b>	<b>Budget global</b>	<b>Subvention sollicitée</b>	<b>Accord de principe</b>
Amicale pongiste de Nueil-Les-Aubiers	Coupe européenne de tennis de table du Bocage - 29 et 30 août 2014	10 000 €	<b>1 500 €</b>	Aide forfaitaire de 1500 €
Réveil Bressuirais Basket Ball	MANIFESTATION : Match de gala entre Cholet Basket et CSP Limoges le mardi 17 septembre 2014 à Bressuire	8 500 €	<b>500 €</b>	Aide forfaitaire de 500 € en soutien aux animations sportives de rayonnement communautaire

Il est proposé au Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- d'approuver l'attribution aux associations citées de la subvention suivante en 2014 :

Amicale pongiste de Nueil-Les-Aubiers	1 500 €
Réveil Bressuirais Basket Ball	500 €

- d'imputer ces dépenses en dépenses de fonctionnement au compte 657 du Budget Général de l'Agglomération.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

### 2.3.2. Mise en place du parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) et demande de subvention DRAC 2014-2015

Délibération : DEL-B-2014-095

Rapporteur : Madame Marie JARRY

Rédacteur : Madame Véronique SORIN

Commentaire : Il s'agit de délibérer sur **la mise en place du parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC)** entre les 3 établissements culturels de l'Agglomération (Conservatoire, Lecture Publique, Scènes de Territoire) et l'Education Nationale et ses établissements scolaires, **et l'octroi d'une subvention** pour conduire cette action concertée.

Dans la continuité du Contrat Local d'Éducation Artistique 2011-2014 (CLEA), la Direction Régionale des Affaires Culturelles Poitou-Charentes invite la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, territoire identifié prioritaire, à s'inscrire au sein d'un Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC), nouveau dispositif de l'État.

De la maternelle au lycée, le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Il concerne tous les temps de vie de l'enfant.

Les services culturels de l'Agglomération (Scènes de Territoire, Conservatoire de Musique, Réseau de Lecture Publique) ont travaillé conjointement pour proposer un projet commun et transversal d'éducation artistique et culturelle dont le thème principal sera **le conte**.

En lien avec la saison culturelle 2014-2015 des Scènes de Territoire, des interventions d'artistes de compagnies programmées et musicien-intervenant du Conservatoire de Musique seront effectuées auprès de 12 classes dans les écoles primaires et collèges de l'Agglomération.

En parallèle, l'ensemble des élèves des 12 classes auront la possibilité d'assister à la diffusion d'un des spectacles des compagnies retenues au Théâtre de Bressuire. En amont, une demi-journée de formation, animée par les artistes, sera proposée au personnel éducatif concerné et/ou intéressé par le projet. Enfin, la restitution des actions par toutes les classes sera proposée les 8 et 9 juin sur le plateau du Théâtre à Bressuire.

A ce titre, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'adopter le projet porté dans le cadre du PEAC pour l'année 2014-2015, qui doit faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la DRAC pour un montant global de 24 000 €.

Cette demande de subvention pourra faire l'objet d'un conventionnement, pour une durée de 3 ans, entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles Poitou-Charentes, l'Inspection de l'Education Nationale et l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Interventions artistiques	34 918 €	DRAC	24 000 €
Frais annexes interventions (transport, héb...)	11 385 €	Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	20 752 €
Intervention dumiste	2 184 €	Conseil Général	2 500 €
Transport des classes	650 €	Région	1 000 €
		Etablissements scolaires (collèges)	885 €
Formation	1 000 €	DRAC (reliquat subvention consacrée à la formation)	1 000 €
<b>Total TTC</b>	<b>50 137 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>50 137 €</b>

**Il est proposé au Bureau de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :**

- d'adopter la démarche PEAC pour une durée de 3 ans ;
- d'adopter pour l'année scolaire 2014-2015, le budget et son plan de financement prévisionnel ;
- d'imputer les dépenses et les recettes liées à cette demande de subvention sur les budgets correspondants pour les actions dont l'Agglomération est maître d'ouvrage : Réseau de Lecture Publique, Scènes de Territoire (dont Terre de Danses) et le Conservatoire de Musique.

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

### **2.3.3. Conservatoire de Musique : rencontre des aînés en chansons**

Délibération : DEL-B-2014-096

Rapporteur : Madame Marie JARRY

Rédacteur : Madame Véronique SORIN

*Commentaire : Il s'agit de délibérer sur le renouvellement de la rencontre des aînés en chansons avec le CLIC et le Conservatoire.*

Suite à un souhait d'ouverture du Conservatoire de Musique vers des publics empêchés, un premier rassemblement de chorales de maisons de retraite a eu lieu en mai 2014 à Bocapôle.

Devant le succès rencontré, nombreux établissements souhaitent renouveler l'aventure. Cette année, seraient partants les EHPAD d'Argenton-Les-Vallées, Chiché, Courlay, Faye l'Abbesse, La Chapelle Saint Laurent, Mauléon, Nueil-Les-Aubiers (Mapha et Béthanie).

Les objectifs sont pluriels : mettre en réseau les établissements pour personnes âgées, créer du lien entre les générations, valoriser les personnes âgées, positionner le conservatoire comme centre ressource.

Le concert final aurait lieu le mercredi après-midi 27 mai 2015 à Bocapôle et serait ouvert aux familles des personnes âgées, autres résidents des établissements et tout public.

Il est prévu 5 séances en amont dans chaque établissement – de janvier à juin 2015 - assurées par le Conservatoire pour préparer le concert final.

Le budget prévisionnel de l'action établi en partenariat avec le CLIC du Bocage serait le suivant :

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Interventions CMBB en EHPAD	2 580,00 €	Participations établissements	1 760,00 €
Journée finale : accompagnement	385,00 €	Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (CMBB)	1 905,00 €
Technique	- €	CLIC	2 000,00 €
Sacem	300,00 €		
Accueil : goûter	300,00 €		
Location Bocapole	1 600,00 €		
Coordination	500,00 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>5 665,00 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>5 665,00 €</b>

Il est proposé au Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- d'adopter le principe de la rencontre des aînés en chansons et son budget prévisionnel ;
- d'imputer les dépenses/recettes sur le Budget Général de l'Agglomération.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## 2.4. Action sociale

### 2.4.1. Enfance - Petite Enfance : subvention CAF

Délibération : DEL-B-2014-097

Rapporteur : Madame Yolande SECHET

Rédacteur : Madame Anne BILLET

Commentaire : Il s'agit de délibérer sur la signature d'une convention d'aide financière avec la CAF précisant le versement d'une subvention sollicitée par les services enfance – petite enfance.

**Vu** le règlement d'Action Sociale de la CAF des Deux-Sèvres permettant l'attribution de subventions pour des opérations s'inscrivant dans le champ de la petite enfance et de l'enfance (travaux, achats de mobilier et de matériel...);

**Vu** la demande de financement de 50 188 € des services petite enfance et enfance du 30 mai 2014 (soit 50 % du montant HT des dépenses envisagées) ;

**Vu** l'avis favorable du Conseil d'Administration de la CAF des Deux-Sèvres du 3 juillet 2014 ;

**Vu** la délibération du 17 juin 2014 relative aux délégations de compétences au Bureau Communautaire ;

Afin d'assurer le versement de la subvention sollicitée par les services enfance – petite enfance, la CAF propose la signature d'une convention d'aide financière précisant :

- que le montant définitif de l'aide sera arrêté au prorata des dépenses réellement effectuées ;
- que les travaux et achats devront avoir débuté dans un délai de 3 mois à 1 an à compter de la date de notification de l'aide et être achevés dans un délai de 24 mois ;
- qu'un 1<sup>er</sup> paiement devra intervenir avant le 31 décembre 2016 ;
- qu'en l'absence de paiement avant le 31 décembre 2018, la subvention ne pourra plus être versée.

Il est proposé au Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- d'adopter le financement des services Enfance – Petite Enfance ;
- d'imputer les recettes sur les budgets de fonctionnement et d'investissement correspondants.

*Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité*

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

### 3 QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

**La séance est levée à 19h30.**

Le Président,  
Jean-Michel BERNIER,

Le secrétaire de séance,  
Monsieur Robert GIRAULT,